

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.06.03 Convocation du 19.06.03

Compte rendu affiché 30 Juin 2003

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue: Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : CINEMA "REX" :

Fourniture et Installation de Sièges

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	20
votants	26

Présents : Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes ZULI, DESVIGNES, MILLET, MM. BOUREZG et BELLOT,

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mme BERRA par M. FAURE - Mme WYMANN par M. GONDELAUD - M. CHRETIN par M. RODRIGUEZ - Mme PERRIN par M. POINT - M. MACHURAT par M. BELLOT

Absents représentés :

Absents excusés :

Mme DURAND, M. FERNANDES, Mme LABASOR

Monsieur l'Adjoint délégué aux travaux confirme à l'assemblée l'information donnée lors du précédent Conseil Municipal du 5 juin 2003 concernant la fourniture et l'installation de sièges au Cinéma "REX".

Il indique que la procédure autorisée est celle du marché sans formalité préalable.

Il expose que le choix entre les propositions de trois fournisseurs : *DELAGRAVE - QUINETTE GABLAY* et *KLESLO* s'est porté sur l'entreprise *KLESLO* qui propose des fauteuils de la marque *FECAMP* pour un montant TTC de 43 856 €uros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que, dans le cadre de la réhabilitation du Cinéma "REX", il convient de doter l'établissement de nouveaux sièges dans les 2 salles,
- Vu la proposition de l'Entreprise *KLESLO*,
- Accepte de confier à l'entreprise *KLESLO* la fourniture et l'installation de sièges de marque "*FECAMP*" dans les deux salles du cinéma pour un montant de 43 856 €uros TTC,
- Dit que cette dépense est prévue à l'opération 74 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 26 Juin 2003

Pour copie conforme,

Le MAIRE,

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire :

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 9 septembre 2003

- de la publication le 10 septembre 2003

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 9 septembre 2003